



A-a : fixer une réduction annuelle ?

Proposer MOINS 6% chaque année (si ce chiffre est validé) =

doter le compte carbone de chaque français avec **94%** du quota de l'année précédente

S'appuyer sur une agence carbone nationale paritaire qui alimente les comptes, et les gère ?



A-b : résister aux lobbies ?

Il faut une agence carbone robuste qui résiste aux lobbies grâce à des règles simples ?

C'est elle qui doterait les comptes.

Présentation par Michel Cucchi...



A-c : continuité sous alternance politique ?

Les alternances politiques peuvent changer des taxes et barèmes

Mais une agence paritaire gérant de l'information carbone normalisée (*ISO 14067*) semblerait capable de résister ?

La mise en place devrait s'accompagner d'un référendum ?



A-d : effet de levier ?

On a tout essayé pour faire bouger les entreprises...

Il n'y a pas mieux que les consommateurs pour les influencer !

Restreindre le quota de chaque consommateur vise surtout l'effet induit sur les **entreprises** qui doivent ainsi développer des produits bas-carbone pour rester désirables.

C'est le premier mérite du mécanisme de quotas individuels, faire s'adapter les entreprises !



A-e : échelle européenne ou locale ?

La parole à Vianney Languille...

L'UE serait le bon niveau en raison de la libre circulation

Mais chaque pays a une comptabilité nationale

Et si plusieurs pays européens démarraient en même temps ?



A-f : année de test ?

Il y a débat parmi tous les militants

Pour ma part je préfère dire « une année sans sanction »

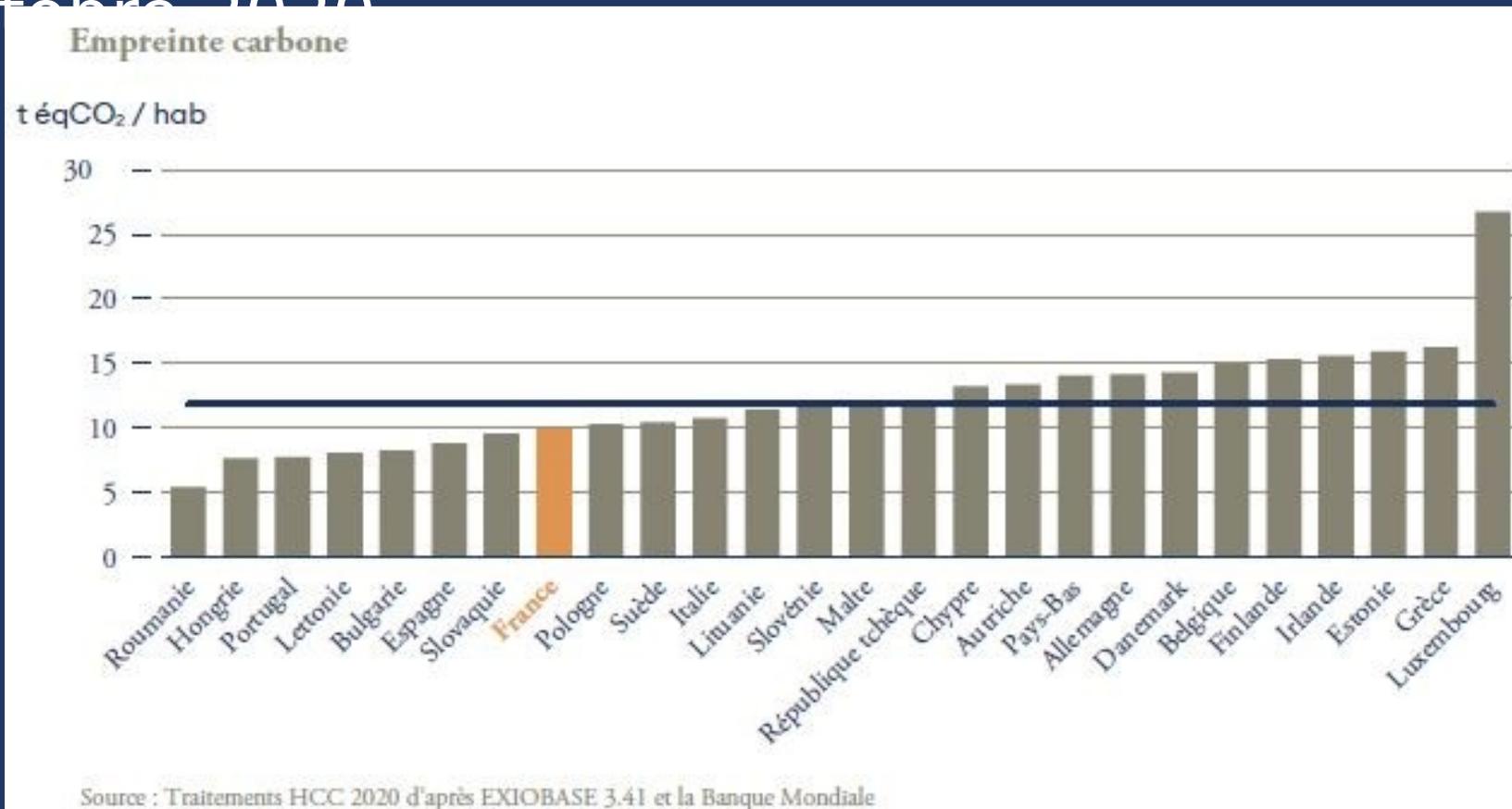
Car le comptage est essentiel

Et Christophe Huchedé va nous en parler...



B-a : empreintes totales dans l'UE ?

Le Haut Conseil pour le Climat montre les écarts dans son rapport d'octobre 2020





B-b : quid des entreprises ?

La parole à Jean-Luc Fessard qui représente les restaurateurs et l'alimentaire avec l'ONG BONPOURLECLIMAT

Nous verrons jeudi prochain les experts-comptables recommander un registre carbone dans les entreprises, pour y porter en négatif le carbone nécessaire et en positif le carbone imputé aux clients.

Pour les contenus importés, pourrions-nous utiliser la nomenclature douanière européenne ?



B-c : risque de standardisation ?

Il me semble préférable de détailler les contenus

Est-ce que l'itération des données (comme avec la TVA) ne permettra pas d'affiner tous les contenus des produits et services qui passent d'entreprise en entreprise ?



B-d : comptabilité carbone ?

Ce que va détailler la représentante de l'Ordre des Experts-Comptables jeudi prochain ?

En particulier relancer les Centres de Gestion Agréée qui sont voués à disparaître ?



B-e : appui des nouvelles techno ?

Plusieurs ont peur de perte de confidentialité ?

Des spécialistes recommandent la technologie End2End ?

Faudrait-il faire un pilote ou maquette informatique de faisabilité ?



B-f : éviter les fraudes ?

Susciter un réseau « carbonwatch » local ?

Un réseau WikiCarbone en préparation ?

Christophe Huchedé a décodé certains petits arrangements des entreprises ?



B-g : gouvernance ?

L'ONG Démocratie Ouverte travaille la question

Une de nos réponses serait d'avoir une agence nationale paritaire dans chaque pays ?



C-a : double monnaie ?

Est-ce que le contenu carboné n'est pas plutôt une grandeur physique qu'une monnaie ?

Selon l'entreprise PayLead les cartes bancaires peuvent contenir toute l'info souhaitée

Discussions avec Mastercard et la néobanque MyPocket

Possible avec les monnaies locales ? Place à Stéphane pour la Doume...



C-b : justice sociale et juste effort ?

La parole à Mathilde Szuba qui étudie la question depuis sa thèse de 2013 commencée en 2010

Il faut surtout montrer que le plaisir sera **HORS CARBONE** pour rendre désirable le monde bas-carbone ?



C-c : principe dénaturé par exceptions ?

Les impôts sont dénaturés par les effets de niche...

Ici il faudra plus de simplicité ?

Une des forces serait peut-être que c'est l'agence carbone qui recharge les points carbone ? Comme les points de permis de conduire ?



C-d : protection des données perso ?

Le RGPD est bien sûr nécessaire

Technologie End2End à tester ?



C-e : flécher les financements ?

Comme abordé avec Michel Cucchi

Mettre en cohérence le financement et le rationnement ?

Peut-être l'enchérissement du carbone rendrait plus rentable l'investissement de décarbonation ?



C-f : consulter ceux qui risquent de perdre ?

Un point dur pourrait être le bâtiment et la construction béton qui génère beaucoup de GES :

La parole à Frédéric Ménard pour les travaux sur les matériaux

Autres perdants, l'automobile et le transport ?

Les perdants seront d'abord les riches mais ils vont vite s'adapter ?



D-a : que prévoir pour la mise en mouvement ?

Bien faire comprendre aux consommateurs qu'on vise les entreprises et bien faire comprendre aux entreprises leur opportunité d'accompagner la décarbonation générale...

Des comités locaux pour convaincre les élus ?

Susciter des mouvements simultanés en Italie, en Belgique ?

La première action au lancement serait un recrutement massif avec formation des conseillers et contrôleurs ?



D-b : bourses régionales ?

Ce sera le thème de jeudi prochain avec la Présidente de Bourgogne Franche-Comté et les mairies de Lyon Paris et Langouët

L'idée de bourse carbone régionale a été bien accueillie à Toulouse et Bordeaux

Associer le guichet régional de financement climatique ?



D-c : quid des services publics ?

L'ONG Labos1Point5 rassemblant une centaine de chercheurs a bien travaillé la question

Si chaque français reçoit un relevé mensuel de ses points carbone, il y figurera l'imputation de chaque service public, le total étant évalué par l'ADEME entre 120 et 140 kgCO₂é/mois/français

Des exemples ? La défense à 35, les hôpitaux à 17, la recherche à 5 ou l'éducation à 14...
L'affichage amène à la réduction ?



Satisfaire aux 4 règles de Pierre

Calame

Oui passer de l'économie de la ressource infinie...
à l'oéconomie de la rareté, le 0

Oui pour la prospérité par ce qui se multiplie en
se partageant

Oui pour séparer le comptage en euros (stimuler)
du comptage en carbone (freiner)

Oui pour combiner les émissions (connaitre et gérer les
acteurs) et l'empreinte (orienter le mode de vie vers une
culture bas-carbone)



Les 9 règles

1. Chaque français est doté de 10 000 points carbone (5000 pour les moins de 18 ans)
2. Les commerçants étiquettent et imputent les points carbone sur les cartes de paiement.
3. Toutes les entreprises et organisations ont un registre carbone où les sorties doivent égaler les entrées en fin d'exercice, c'est ce qui permet d'étiqueter les produits et services (au début, avant d'équilibrer, le commerçant se fie à la valeur définie par l'ADEME). Les organisations qui ne vendent rien et ne peuvent recevoir de points carbone de leurs clients doivent réduire leur bilan carbone de 6% chaque année.
4. Les comptes individuels sont tenus par une Agence Carbone nationale qui est gérée paritairement avec des représentants des citoyens, des commerçants, des administrations, des syndicats et des ONG climatiques. Elle bénéficie d'une informatique robuste qui garantit la confidentialité de tous échanges.
5. Pour chaque achat qui dépasse la capacité annuelle (voiture sobre, travaux d'isolation, logement bas-carbone) est institué un compte d'étalement de la dette de carbone. On ne peut pas dépasser une imputation annuelle d'étalement de plus de 30% du quota annuel

Les quotas sur le grill

1. Chaque citoyen sobre peut arrondir ses fins de mois en vendant à la Bourse Régionale carbone ses excédents qui peuvent être rachetés par les gros consommateurs selon un prix fluctuant avec l'offre.
2. À chaque 1^{er} janvier le quota de chaque français est renouvelé à une valeur de 94% de l'année précédente (la réduction de 6% chaque année étant équivalente à la réduction de 80% en 30 ans nécessitée selon le consensus scientifique). Ainsi chacun est rassuré d'être dans l'action climatique pour éviter la catastrophe.
3. Le registre carbone des entreprises est suivi par les experts-comptables et contrôlé par commissaires aux comptes et l'Agence Carbone. Les marchandises exportées sont couvertes en points carbone par l'Agence, elles doivent être décarbonées à raison de 6% par an. Les marchandises importées doivent être documentées en contenu carbone par les exportateurs, sinon l'Agence applique des valeurs extraites de la nomenclature douanière européenne en fonction des poids de matériaux et types d'énergie utilisée. Les contenus carbone importés sont portés en négatif dans le registre carbone de l'importateur.